



Amicale Française des Arbitres du Cyclisme

**Rapport moral du secrétaire de l'Amicale Française des Arbitres du Cyclisme
lors de l'Assemblée Générale du dimanche 18 décembre 2005
à Rosny sous Bois (F.F.C.).**

Chers amicalistes,

Il y a un peu plus d'un an, nous nous retrouvions dans cette même salle (au siège de la Fédération Française de Cyclisme), le samedi 20 novembre 2004, pour l'Assemblée Générale constitutive de l'Amicale Nationale du Corps Arbitral.

80 personnes étaient présentes, pour la création de l'A.F.A.C, l'Amicale Française des Arbitres du Cyclisme.

Comme vous avez pu le lire dans le procès verbal de l'Assemblée Générale, la mise en place de cette amicale avait pour objectifs :

- de coordonner l'action des arbitres du cyclisme français recevant des désignations de la Commission Nationale du Corps Arbitral (C.N.C.A.) de la Fédération Française de cyclisme (F.F.C.) pour officier sur les épreuves du calendrier national ou international,
- d'émettre auprès des instances dirigeantes toutes sortes de propositions d'évolution sur le fonctionnement du corps arbitral et sur les règlements,
- de respecter et faire respecter la lettre et l'esprit des lois du cyclisme de compétition,
- d'améliorer et de perfectionner le fonctionnement du corps arbitral français de cyclisme,
- d'organiser des conférences, des voyages récréatifs ou autres réunions amicales,
- de créer et de développer entre ses membres des liens de bonne camaraderie, d'entraide réciproque, de fraternité, de bonne humeur et convivialité.

A la demande des participants, le premier Conseil d'Administration (ou bureau) qui était élu devait élaborer les statuts de l'amicale en faisant apparaître la convivialité pour règle principale.

... / ...

En plus, l'assemblée convenait, à titre exceptionnel, d'élire pour un an le Conseil d'Administration et ce pour chaque fonction.

Le bureau composé de sept personnes élisait :

- Michel RIVIERE président,
- Francine RENARD et Lucien BOUSQUET vice présidents,
- Eric PUREN secrétaire,
- Norbert JEANNEAU, secrétaire adjoint,
- Jean Marie DUMONT, trésorier,
- Francis DELRIEU, trésorier adjoint.

La création des statuts a été réalisée dans le mois qui a suivi. La principale difficulté a été plutôt de faire signer les documents de constitution aux différents membres répartis sur l'ensemble du territoire français.

Un exemple, Lucien BOUSQUET ne semble pas être très connu par les postiers marseillais, puisque aucune recherche complémentaire n'a été réalisé, lorsque nous indiquions : boulevard Gambetta au lieu de boulevard Garoutte.

Retour à la case départ, chez le président, Michel RIVIERE, qui entre temps était absent pour plus de quinze jours. Bref, nous avançons, mais lentement !

Avec de la bonne volonté on y arrive toujours !

Après ce petit tour de France épistolaire, je pouvais enfin expédier début mars 2005 à la préfecture de Bobigny notre dossier d'association loi 1901.

L'Amicale Française des Arbitres du Cyclisme était déclaré en date du 15 mars 2005, au journal officiel n° 17 du 23 avril 2005.

Dans le bulletin de liaison du corps arbitral n° 3 de mars 2005, Michel invitait les arbitres à adhérer à notre association.

55 arbitres ont répondu en retournant le coupon d'adhésion avec la cotisation de 15 euros pour l'année 2005.

Nos 55 adhérents proviennent des différentes disciplines du cyclisme et à des niveaux variés d'arbitrage :

Cyclisme traditionnel :	52	International UCI :	12
BMX :	2	Fédéral ou National UCI :	25
VTT :	1	National FFC :	18.

A leur adhésion chacun a reçu, sa carte de membre actif ainsi qu'un questionnaire à me retourner, élaboré par Norbert JEANNEAU.

Ce questionnaire avait pour principal objectif de connaître vos intentions, votre vision du fonctionnement de l'amicale et votre participation aux futures rencontres conviviales et festives de l'A.F.A.C.

Norbert a réalisé l'inventaire de vos souhaits, il aura l'occasion tout à l'heure de nous lire son compte rendu à partir de vos réponses.

Depuis le mois d'octobre 2005, l'A.F.A.C a adhéré à l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M) nous permettant ainsi de rejoindre les principales structures (commissions et amicales) de l'arbitrage français.

A la demande de son président (Michel DAILLY), le président de l'AFAC (Michel) et quelques uns de ses membres participeront en février 2006 à l'Assemblée Générale électorale de l'A.F.C.A.M.

L'A.F.A.C avec quelques uns de ses membres a proposé à la C.N.C.A. la réalisation d'un blouson de commissaire à moto pour la saison 2006.

Après contact avec la société BERING et le relais de Fabrice PIERROT et de moi même, vous avez pu voir sur le site de la F.F.C ainsi que sur la dernière France Cycliste (n° 2202) en page deux, les nouveaux vêtements pour les arbitres du cyclisme et notamment le blouson BERING Baltimore bleu et le casque NOLAN rouge pour les commissaires à moto.

Fabrice vous proposera tout à l'heure de regarder ces différents articles dédiés à la tâche arbitrale.

Notre première année de fonctionnement vient de s'écouler, c'est une année de mise en place, mais nous devons faire vivre notre association dès la saison prochaine.

Les membres du bureau sont motivés et je l'espère aussi l'ensemble de ses adhérents.

L'annuaire des arbitres internationaux et fédéraux 2005 réalisé par Christelle REILLE fait apparaître un total de 233 arbitres sur notre territoire. Notre amicale représente 24 % de cet effectif, notre marge de progression est donc intéressante...

C'est pourquoi nous souhaiterions aussi accorder la possibilité à chaque arbitre, quelque soit son niveau, de pouvoir adhérer à l'amicale, s'il le veut.

Vous aurez donc à vous prononcer tout à l'heure pour cette décision en votant pour ce choix et le renouvellement du bureau.

J'arrive au terme de ce premier rapport moral de l'A.F.A.C, je vous remercie de votre attention et laisse à nouveau la parole à notre président, Michel RIVIERE.

Eric PUREN.